

## EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

-----  
Du 16.03.2023

L'an deux mille vingt-trois,  
Le 16 mars 2023 à 18 heures 00

Nombre de Conseillers en exercice :	17	Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de MONTEUX s'est réuni dans la salle de la Fraternité après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Président .
Présents :	14	Messieurs Christian GROS, Président ; Mesdames Chantal GONNET-OLIVI, Rosa Lila HAMMACHE, Caroline PLATERO ; Messieurs Christophe MOURGEON, Mohammed AITANE, Simon BERTHE, Jean-Claude OBER membres élus. Mesdames Carmen MARTIN, Michèle MUNOZ Chantale SIMONNOT ; Messieurs Christophe NICKEL, André BRES, Pierre SALLE membres nommés.
Absents représentés :	3	Madame Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, membre élu ; Messieurs Jean-Yves GOAVEC, Michel TERRAS membres nommés.
Absents non représentés :	0	
	17	

### RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Conformément aux dispositions applicables aux conditions d'adoption du débat d'orientations budgétaires codifiées à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et applicables au CCAS, modifiées par l'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) du 07 août 2015, le Président, ou son représentant, doit présenter au Conseil d'Administration, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires.

Ce débat est la première étape incontournable du cycle budgétaire qui donne aux membres de l'assemblée délibérante les informations qui leur permettront d'exercer leur pouvoir à l'occasion du vote du budget primitif.

Un rapport sur les orientations budgétaires servant de base au débat est donc présenté en annexe. Ce rapport reprend différents éléments de contexte, la présentation de la stratégie financière de la collectivité au service de ses habitants et de l'économie locale.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 123-4 à L123-9

**VU** l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 Août 2015 dite loi NOTRe,

**Monsieur Le Président** invite l'Assemblée à prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023 et à approuver le rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération.

**Le Conseil d'Administration**, Monsieur Le Président entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** le rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération pour l'exercice 2023.

#### Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

envoyé le : 23/03/23

publié le : 23/03/23

Christophe MOURGEON

Vice-Président



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Christophe MOURGEON

Vice-Président



REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_AU-084-218400802-20230316-03\_DE\_33-AU



# CCAS DE MONTEUX

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

# 2023



## COMPTE ADMINISTRATIF 2022:

- Présentation du CA 2022
- Composition des dépenses
- Composition des recettes

# Présentation du CA 2022

## Section de fonctionnement

### Dépenses

Charges de personnel	899 406
Charges à caractère général	97 808
Autres charges de gestion courante	10 028
Charges exceptionnelles	643
Amortissements	15 908
<b>TOTAL</b>	<b>1 023 793</b>

### Recettes

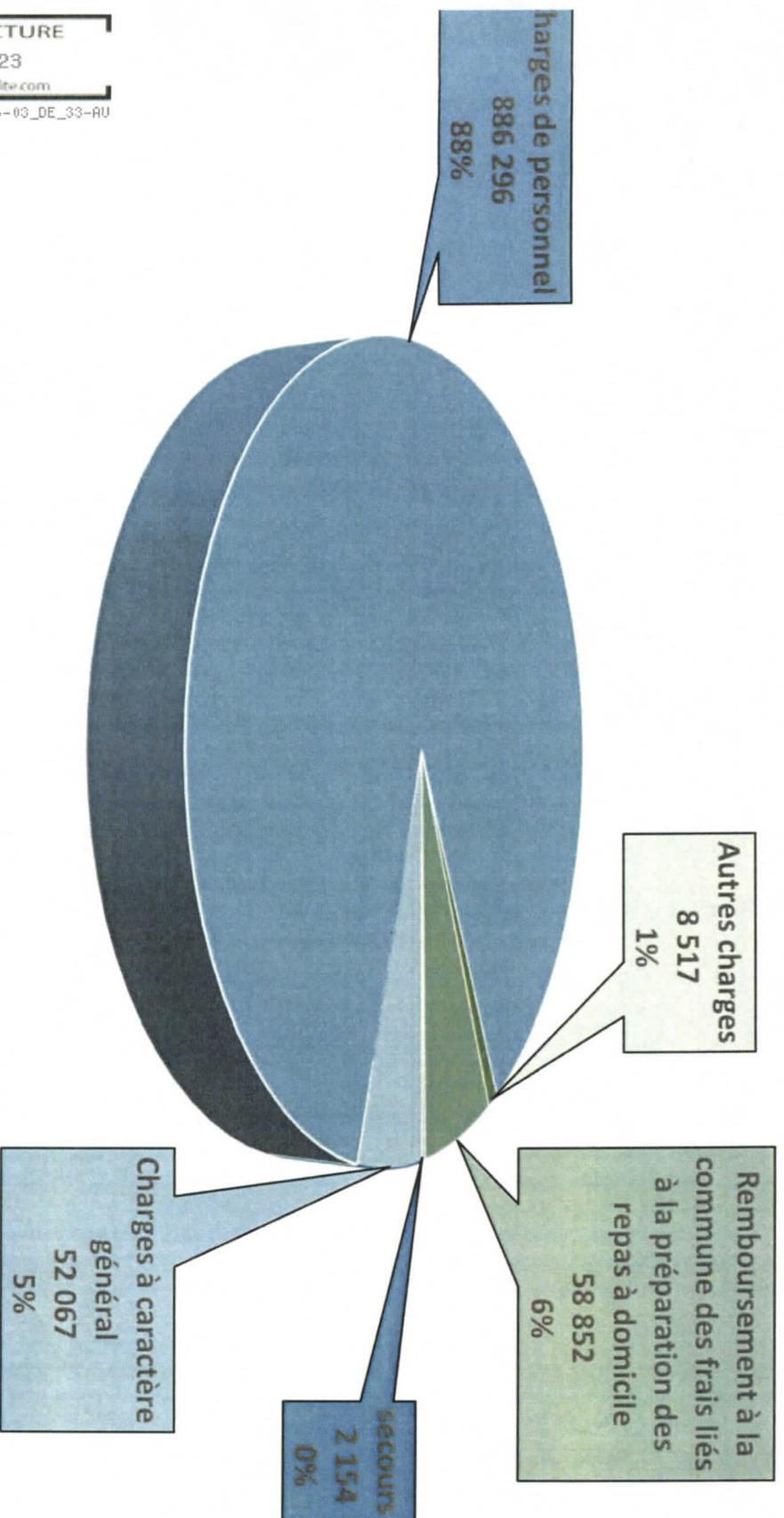
Produits des services	487 016
Dotations et participations	490 576
Autres produits de gestion courante	69
Produits exceptionnels	352
Remboursement sur charges de personnel	8 750
Report excédent 2021	61 220
<b>TOTAL</b>	<b>1 047 983</b>

Résultat de fonctionnement 2022 : **24 190€**



# Composition des dépenses réelles de fonctionnement 2022

**1 007 885€**



REÇU EN PREFECTURE

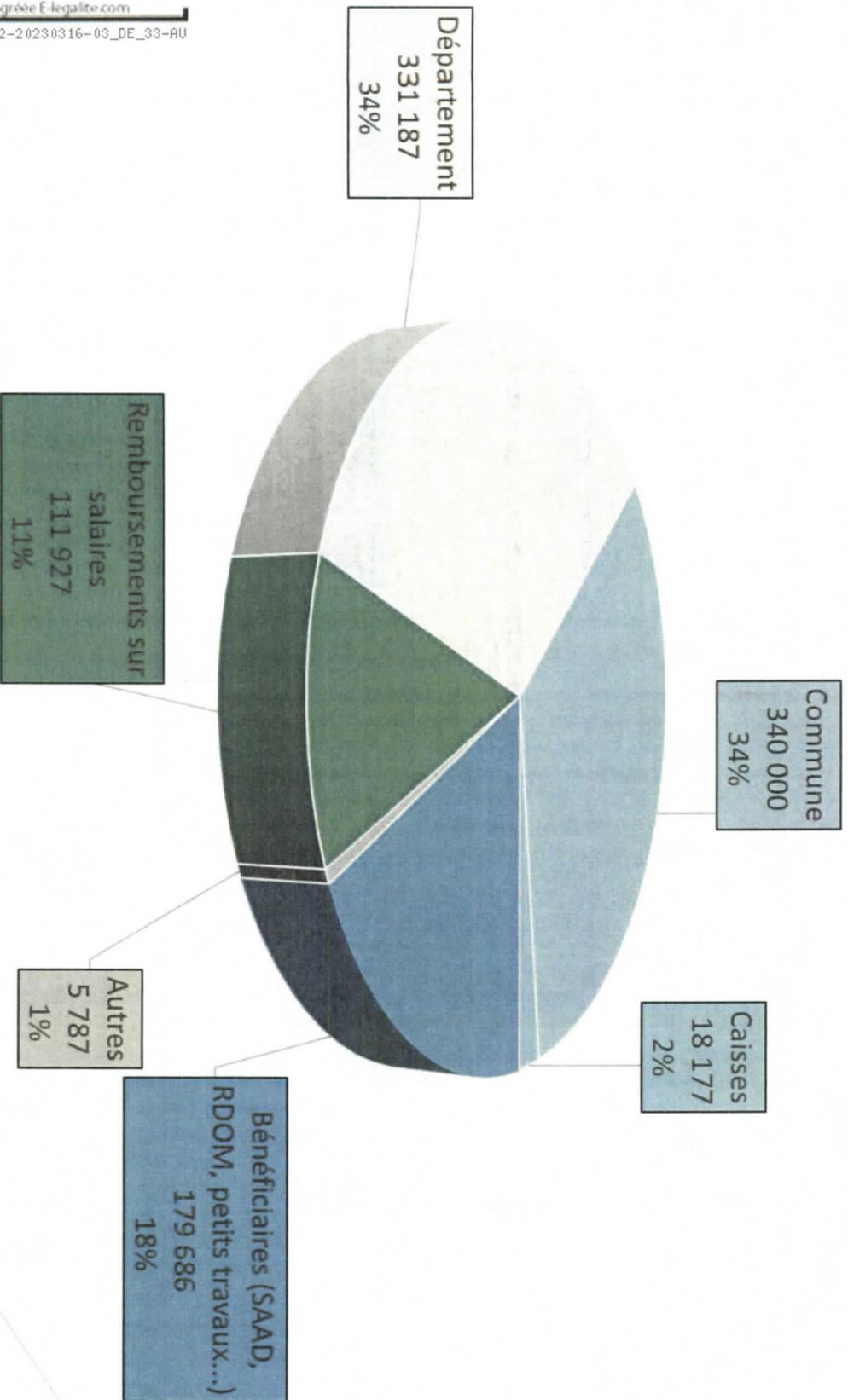
le 23/03/2023

Application agréée E-legalite.com

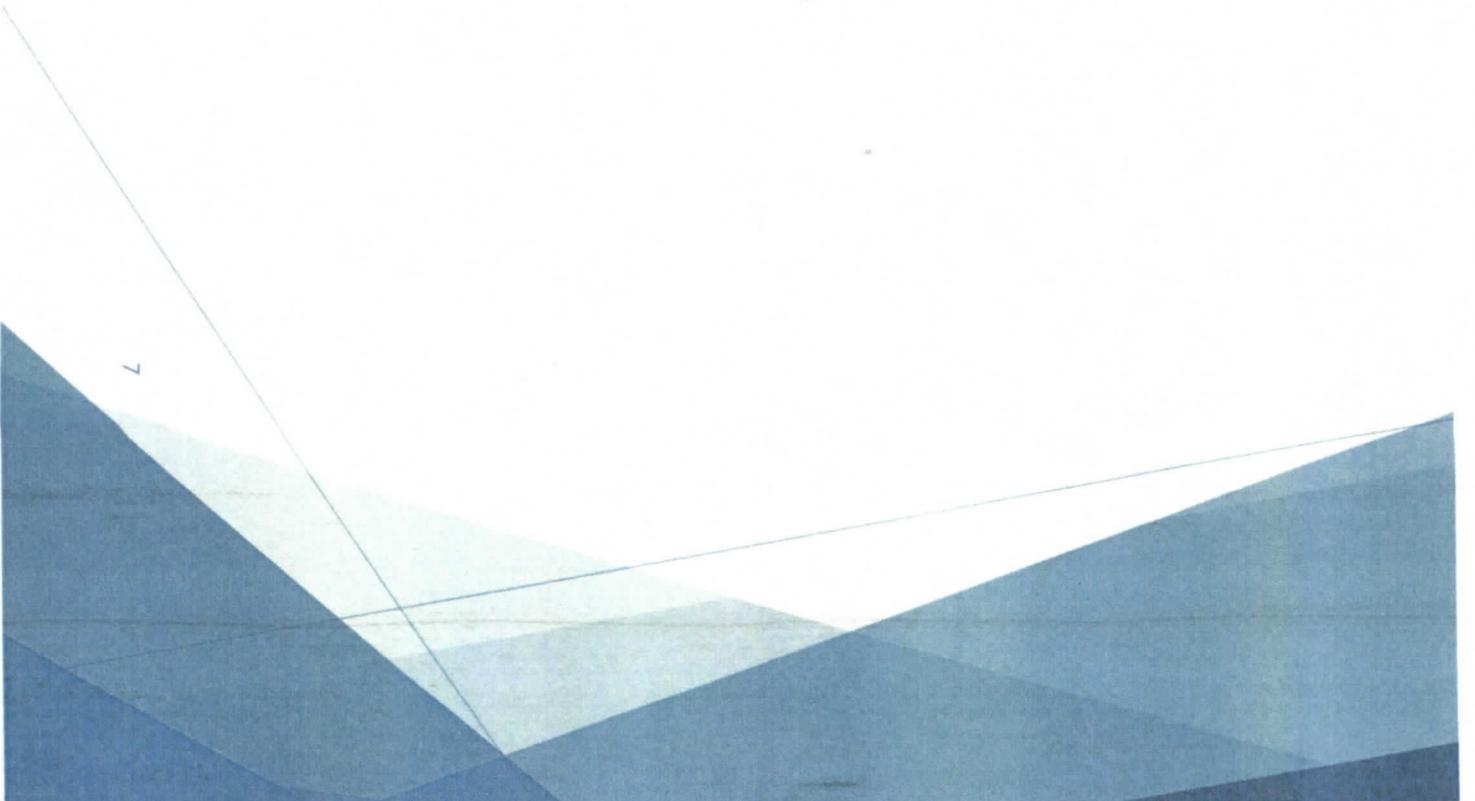
99\_AU-084-218400802-20230316-03\_DE\_33-AU

# Composition des recettes réelles de fonctionnement 2022

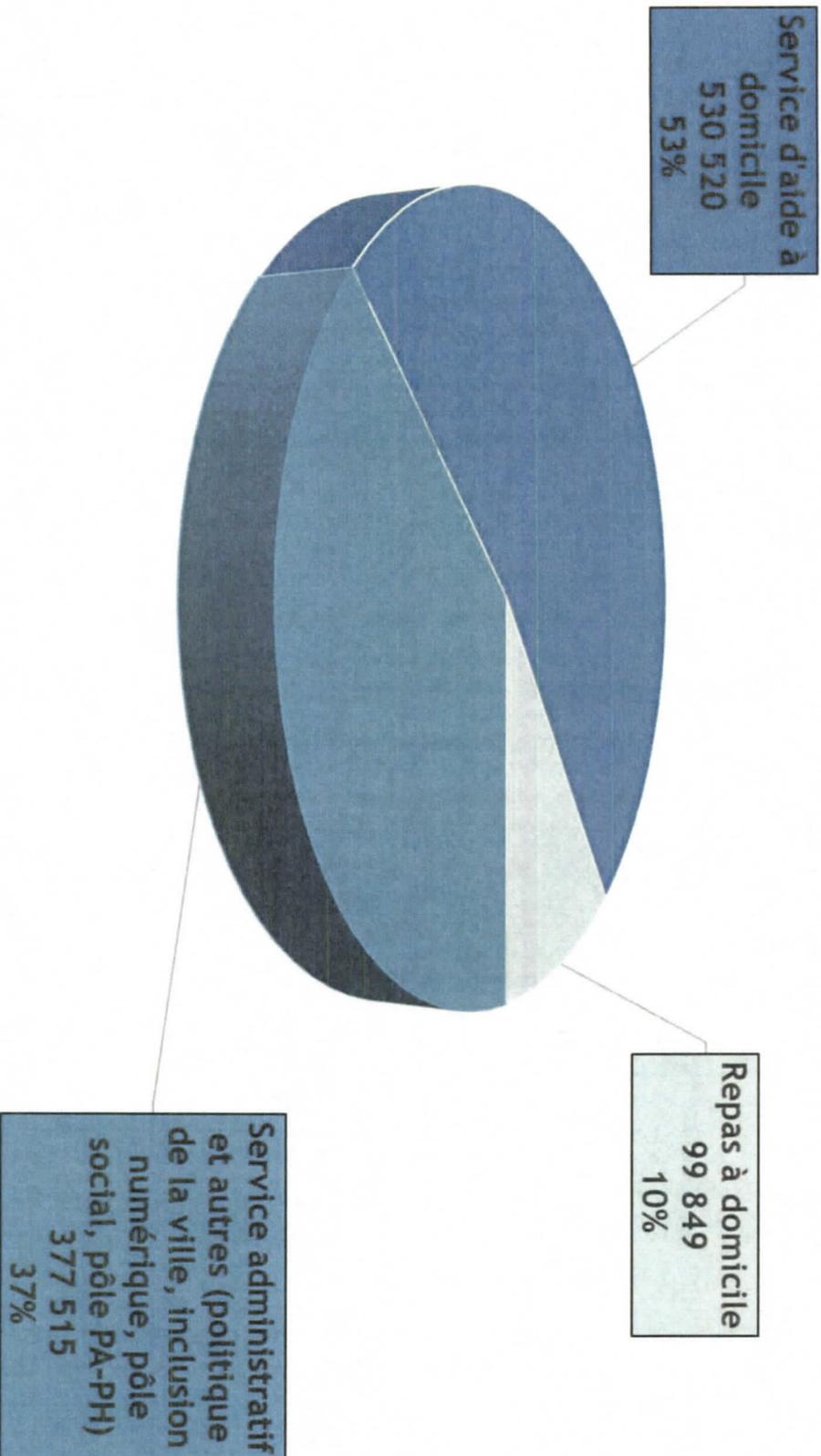
## 986 763€



# Analyse par service



# Composition des dépenses réelles de fonctionnement par service



# Evolution des dépenses et des recettes

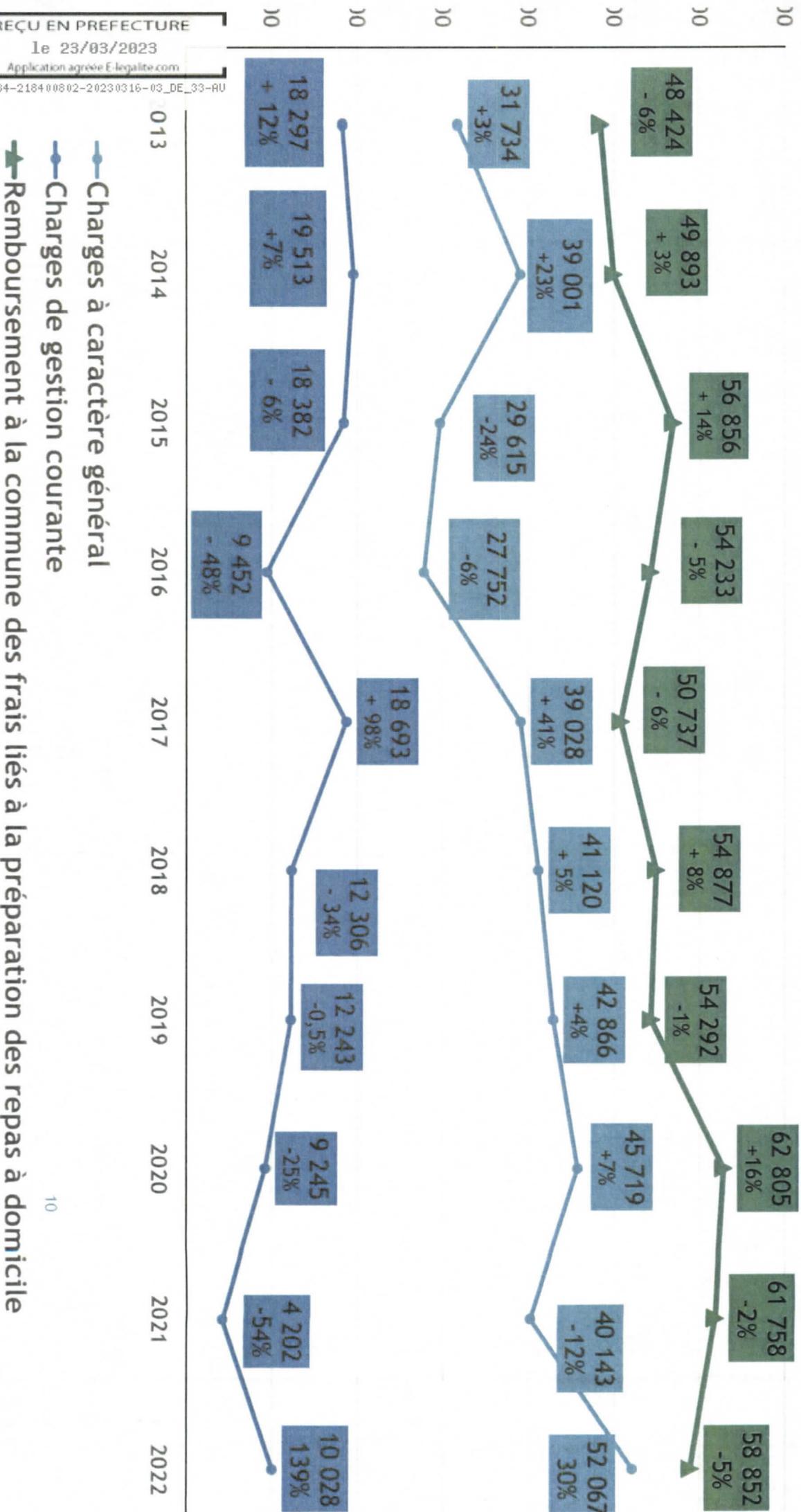
REÇU EN PREFECTURE

le 23/03/2023

Application agréée E-legalite.com

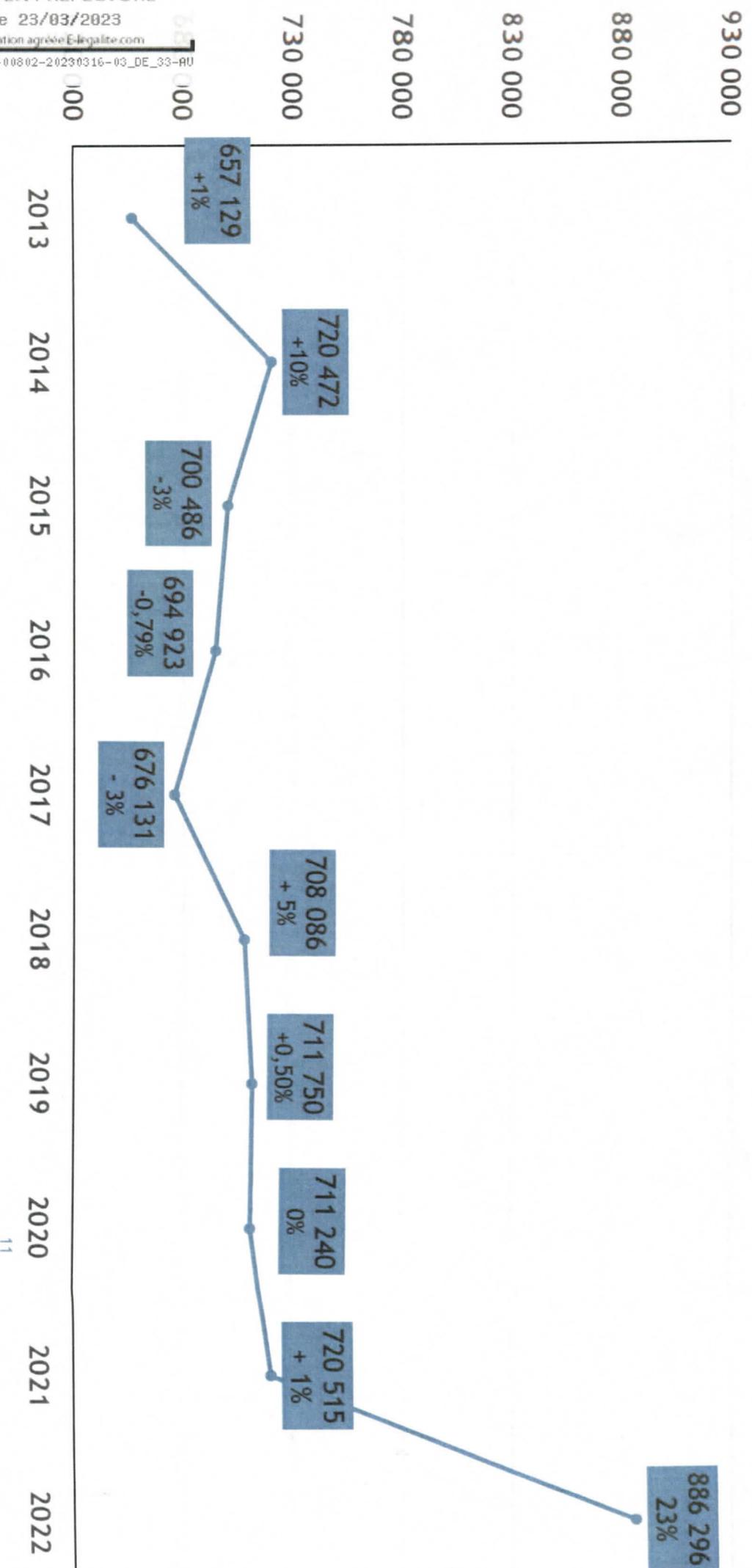
99\_AU-084-218400802-20230316-03\_DE\_33-AU

# Evolution des dépenses de fonctionnement

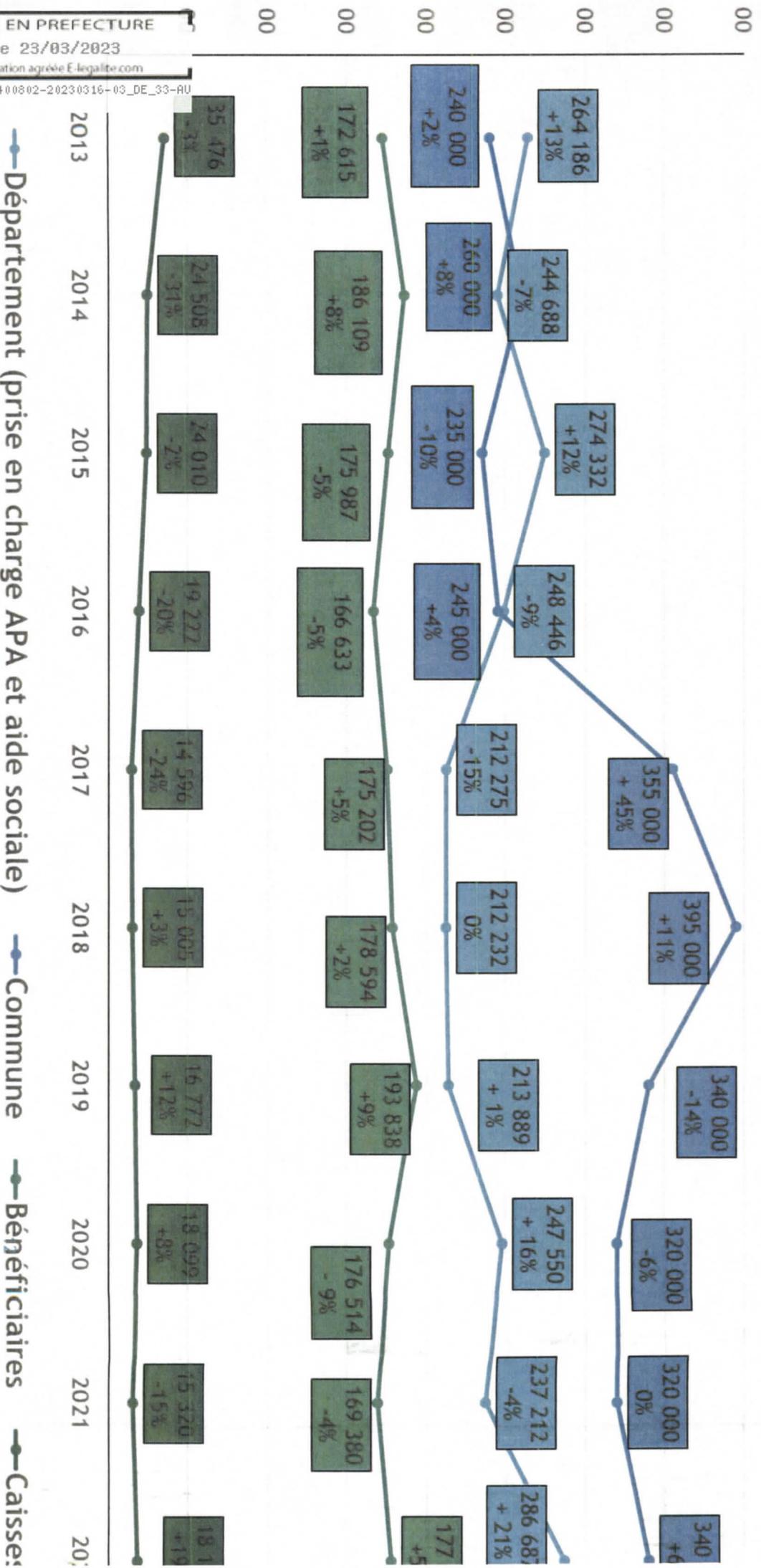


# Evolution des charges de personnel

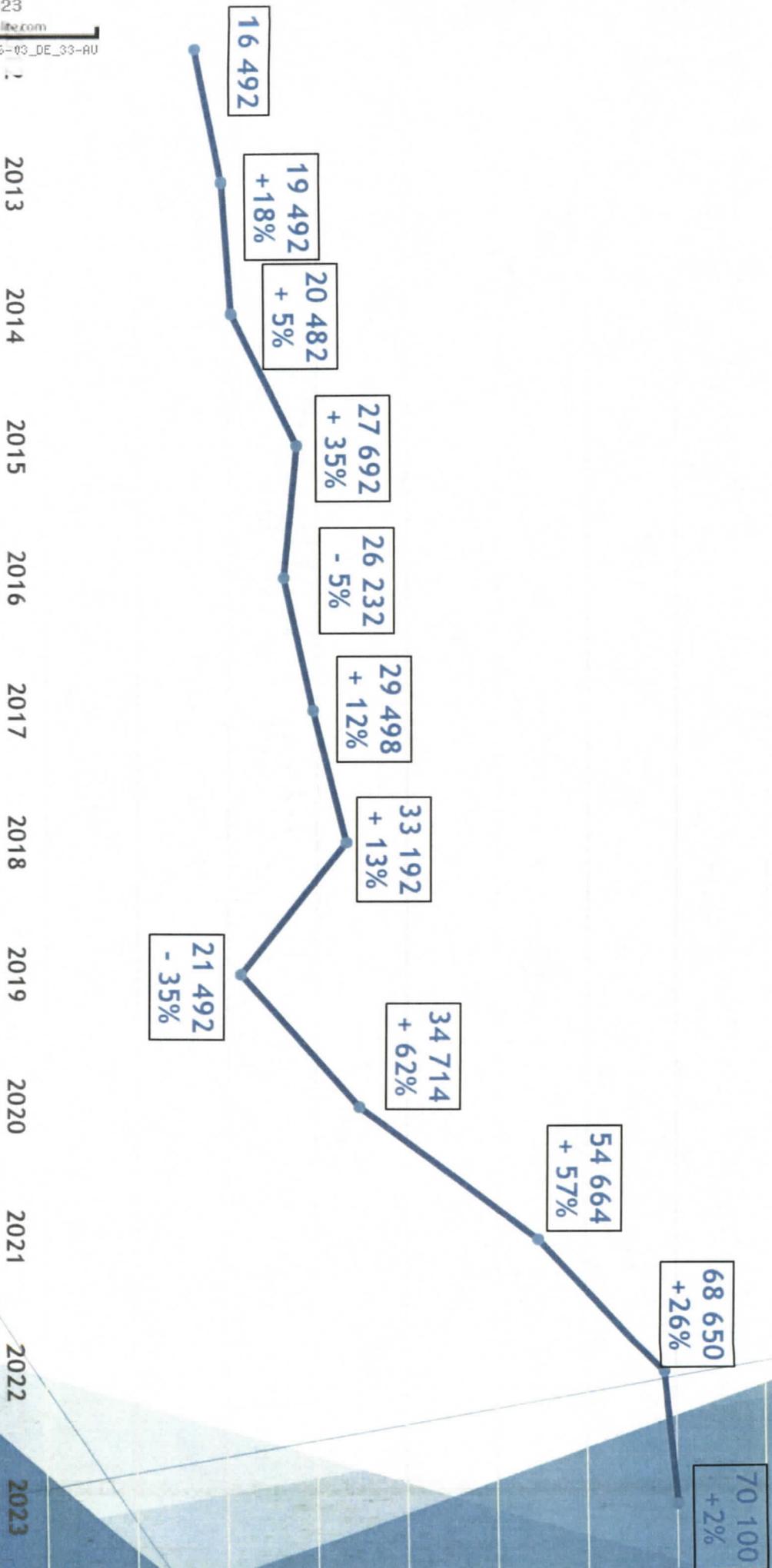
(hors charges de personnel liées à la préparation des repas à domicile)



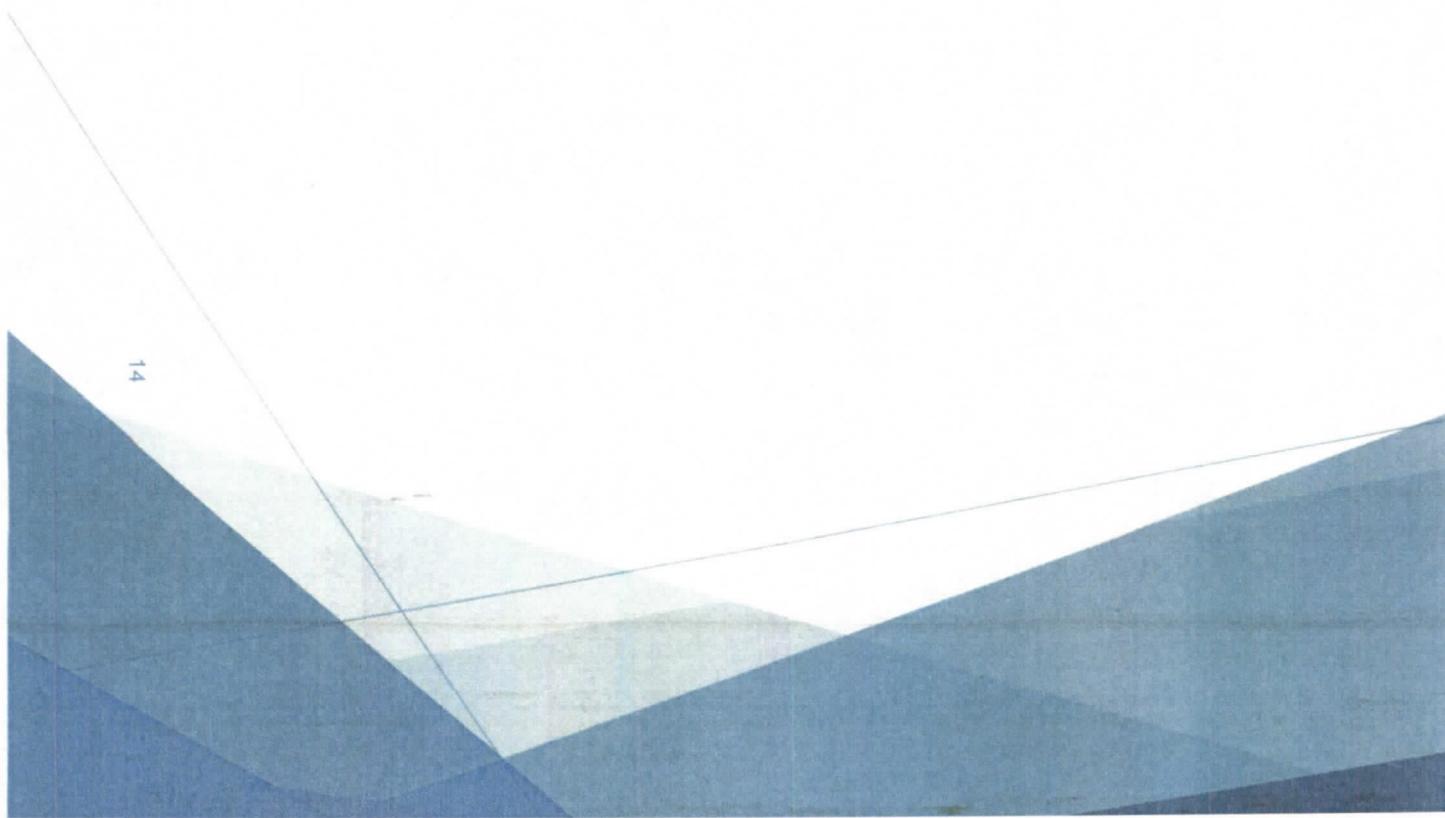
# Evolution des recettes



# Evolution des subventions (hors subvention communale)



# Masse salariale



# Evolution des effectifs

janvier 2022 à janvier 2023

	Effectif en ETP au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Effectif en ETP au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Variation de l'effectif
titulaires	14,80	14,80	0%
agents non titulaires	10,06	14,48	44%
<b>Total</b>	<b>24,86</b>	<b>29,28</b>	<b>18%</b>

1 cours de l'année 2023

	Effectif en ETP au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Effectif prévisionnel en ETP au 31 décembre 2023	Variation de l'effectif
titulaires	14,80	14,80	0%
agents non titulaires	14,48	11,73	-19%
<b>Total</b>	<b>29,28</b>	<b>26,53</b>	<b>-9%</b>

## Principaux éléments de rémunérations 2022

	Salaire indiciaire ou horaire	NBI et régime indemnitaire	Supplément familial	Participations employeur aide social	Charges patronales
ulaires	310 527,48	67 275,42	1 954,42	4 434,98	70 765,22
ntrats de droit vé	102 043,40	598,92			20 214,59
ntrats de droit blic	156 798,43	33 956,95	1 698,24	1 395,00	74 983,78
<b>TAL</b>	<b>569 369,31</b>	<b>101 831,29</b>	<b>3 652,66</b>	<b>5 829,98</b>	<b>165 963,59</b>

# Temps de travail du personnel en activité

	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023
Agents à temps complet	18	22
Agents à temps partiel 80%	2	2
Agents à temps partiel 60%	1	1
Agents à temps partiel 50%	1	1
Agents TNC à 28h	2	1
Agents TNC à 26h	0	1
Agents TNC à 24h	1	2
Agents TNC à 20h	1	0
Agents TNC à 17h30	0	1

# BUDGET PREVISIONNEL 2023

# Les grandes orientations du BP 2023

Dépenses		Recettes	
<b>Auges à caractère général</b>	Augmentation prévue de 18% par rapport au BP 2022: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en compte de l'inflation : carburant, fournitures...</li> <li>- Augmentation des interventions de la psychologue</li> <li>- Augmentation du coût de la maintenance (nouveau logiciel)</li> <li>- Augmentation du cout de préparation des repas à domicile</li> </ul>	<b>Prestations de services pour SAAD et RDOM</b>	Prévision d'une légère augmentation du fait de retombées du nouveau logiciel
<b>Auges de personnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévision d'une stagnation du point d'indice</li> <li>- Prise en compte du GVT</li> <li>- Augmentation du smic de 1,81% en janvier 2023</li> <li>- Segur de la santé : complément de traitement indiciaire de 49 points incluant le rappel d'avril à décembre 2022</li> <li>- Soit une évolution prévisionnelle BP 2022 - BP 2023 de + 12%</li> </ul>	<b>Participations et subventions</b>	Diminution des participations sur charges de personnel  Augmentation prévisionnelle des subventions au titre de politique de la ville, du département pour la prise en charge de la dépendance
<b>Auges de caractère générale</b>	Pas de modification par rapport au budget 2022	<b>Subvention communale</b>	Augmentation prévisionnelle de 160 000€